

Hétérodoxies croisées

Catholicismes pluriels entre France et Italie
XVI^e-XVII^e siècles

Études réunies par ALAIN TALLON *et* GIGLIOLA FRAGNITO

Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie, XVI^e-XVII^e siècles

Gigliola Fragnito and Alain Tallon (dir.)

Publisher: Publications de l'École française
de Rome
Year of publication: 2015
Published on OpenEdition Books: 14 May
2015
Serie: Collection de l'École française de
Rome
Electronic ISBN: 9782728311446

Printed version

Date of publication: 1 January 2016
ISBN: 9782728311439



<http://books.openedition.org>

Electronic reference

FRAGNITO, Gigliola (ed.); TALLON, Alain (ed.). *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie, XVI^e-XVII^e siècles*. New edition [online]. Rome: Publications de l'École française de Rome, 2015 (generated 21 May 2015). Available on the Internet: <<http://books.openedition.org/efr/2823>>. ISBN: 9782728311446.

This text was automatically generated on 21 May 2015.

© Publications de l'École française de Rome, 2015
Terms of use:
<http://www.openedition.org/6540>

Les deux voies des catéchismes : les controverses et l'endoctrinement.

France et Italie

Michela Catto

- 1 Le catéchisme est la systématisation du savoir religieux élémentaire, la *summa* de tout ce que le fidèle doit savoir et pratiquer, l'exposition des doctrines chrétiennes fondamentales. Au cours du temps, le mot a pris un sens plus large qui a accentué péjorativement les caractères d'un contenu idéologique enseigné sans prétendre à aucune explication, d'un code à mémoriser, comme une table de multiplication, « comme un perroquet », pour reprendre une critique de Ludovico Antonio Muratori qui, dans le climat de dévotion bien réglée du XVIII^e siècle italien, se plaignait de la diffusion d'une pratique religieuse sans « entendement »¹.
- 2 Le catéchisme en tant qu'expression d'une pratique « dé-intellectualisée »², dénuée de moments de réflexion et de compréhension vraies, fut un produit de l'Église post-tridentine. Il fut influencé par les nombreuses décisions prises ou mises en place à la fin du Concile de Trente, qui ne sont pas toujours claires et simples à interpréter sous le signe d'une continuité temporelle : de l'interdiction de lire la Bible en langue vulgaire à l'accentuation du rôle de médiateur et d'intermédiaire du clergé, de la tentative d'attribuer à la paroisse une fonction-charnière dans le réaménagement territorial de l'Église aux livres mis à l'Index, pour ne citer qu'un autre aspect. Catéchisme, Index et réforme des textes liturgiques, c'est-à-dire instruction des fidèles, barrage contre les hérésies et codification de la tradition, étaient trois problèmes que le Concile n'avait pas résolus et que lors de sa dissolution il avait remis au Pape ; « dans l'expérience collective de l'époque post-tridentine, l'œuvre du Concile s'identifia surtout avec ces trois points qu'il n'avait pas affrontés, mais qui furent réalisés en son nom »³.
- 3 Avant et après la promulgation du *Catéchisme romain* (1566), l'exigence d'une éducation religieuse et de contraster la doctrine des milieux protestants fut souvent satisfaite par un pullulement de catéchismes de controverse. Écrits en polémique ouverte contre les catéchismes luthériens ou calvinistes, ils insistaient sur les autres doctrines chrétiennes,

en discutaient implicitement ou explicitement les thèses et les oppositions à la doctrine catholique, dans un esprit polémique, en s'appuyant souvent sur la Bible avec des récits de l'histoire sainte et de longues citations des Écritures. Progressivement ce type de catéchisme perdit du terrain. Comme j'essaierai de montrer, les autorités romaines jugèrent inadéquats les catéchismes de controverse – de ceux d'Edmond Auger à ceux de Pierre Canisius pour les territoires de l'Empire – car ils faisaient connaître les doctrines des hérétiques, ne serait-ce que pour les réfuter, et le récit biblique qui avait été interdit en langue vulgaire, bien que de façon assez incohérente du point de vue chronologique, avec des changements d'avis. Dans les années qui suivirent la publication du *Catéchisme romain* officiel, en langue vulgaire et en latin, destiné à la formation théologique du clergé, apparut un autre modèle : le catéchisme de Robert Bellarmin (1597) que la papauté essaya de promouvoir en imposant sa traduction dans toutes les langues et son usage dans les écoles relevant de l'Archiconfrérie de la Doctrine chrétienne, mais auquel en Italie et en France fut réservé un succès différent.

Le catéchisme au Concile de Trente

- 4 L'impératif de donner à la chrétienté un nouveau catéchisme qui organise la matière religieuse et améliore la connaissance de la doctrine chrétienne de la part des pasteurs et de leurs ouailles, resta en marge des débats du Concile. La question se posa tôt, elle affleura de temps en temps parmi d'autres problèmes, comme par hasard, sans arriver à une conclusion. Le Concile se termina en demandant au pape la rédaction d'un nouveau catéchisme ayant un caractère officiel. Mais au cours des discussions, de leurs enchaînements et des événements historiques qui les accompagnèrent, certains traits de ce catéchisme furent esquissés : son urgence en tant qu'instrument de préparation des chrétiens, la nécessité de construire une "structure" pour la catéchisation, comme les écoles de doctrine chrétienne instituées par les évêques dans leurs diocèses, et la valeur politique aussi d'un petit livre d'instruction religieuse élémentaire par lequel imposer des modèles de morale et de comportement.
- 5 Dès la première session du Concile, le 6 avril 1546, la discussion porta sur une *methodus doctrinae christianae*, un thème présent entre les lignes du débat plus complexe sur les « *abusibus et remediis* » des Saintes Écritures qui avait été ouvert la veille⁴. Le 20 avril Benedetto de Nobili résumait ainsi la délibération : « prima, che si faccia uno methodo delli luoghi principali della scriptura sacra per introductione di quella a tucti che si vorranno exercitar in quella ; 2 uno chathechismo per li pucti per allevarli in le cose che spectano alla salute nostra e buoni costumi »⁵. La discussion sur le catéchisme fut donc animée et soutenue par celle sur la Bible, sur la connaissance des Écritures de la part du clergé séculier et des ordres religieux. La préparation des prédicateurs et des hommes d'Église était conçue comme le premier point de l'instruction de la chrétienté, d'un clergé préparé et d'ouailles bien instruites. Le lien paraît clair étant donnée la nature complémentaire des deux livres : l'un pour la parole de Dieu, l'autre pour un ensemble de règles et de savoirs tirés des Écritures et de la tradition de l'Église. Plus inattendu semble le résultat final, la décision plus de trente ans après le Concile de confier au catéchisme de Robert Bellarmin la tâche d'éduquer les catholiques, y compris les ecclésiastiques.
- 6 Un débat en opposition à la *sola scriptura*, et donc au protestantisme, vit les préliminaires d'un catéchisme, d'une réorganisation des livres officiels que l'Église prévoyait non seulement pour les textes liturgiques mais aussi pour la doctrine chrétienne. À la

conclusion du Concile, le lien entre Évangiles et catéchisme serait renforcé suite aux décisions sur la langue de la Bible⁶ et au souci urgent d'endiguer la diffusion du protestantisme⁷. Il s'agissait d'une part d'élaborer un catéchisme à partir de la tradition biblique et des Pères de l'Église et de l'autre de créer les conditions qui autorisent et obligent les évêques à instituer des écoles de doctrine chrétienne dans tout leur diocèse, d'exercer un contrôle sur les prêtres, de vérifier la moralité des fidèles et des ministres du culte et plus en général d'appliquer les directives issues des débats doctrinaux.

- 7 Dans ce vaste projet de réforme, un nouveau catéchisme officiel était donc une nécessité. Il en fallait deux, un en latin et l'autre en langue vulgaire, pour satisfaire les exigences de chaque lecteur potentiel, et chacun d'eux devait être comme le « lait », capable d'instruire le chrétien. L'important n'était pas de résumer l'instruction dans un petit livre tout simple, mais de coordonner l'éducation religieuse avec un programme d'action pédagogique et pastorale.
- 8 Sans vouloir parcourir la longue histoire de la rédaction du *Catéchisme romain* (1566)⁸, il faut souligner que l'idée du Concile d'un catéchisme pour les enfants ne fut réalisée ni par le Concile ni par le pape. Les catéchismes pour l'éducation des enfants, et des adultes non érudits, restèrent liés pour quelques décennies encore à une production libre et spontanée, aux exigences pratiques de l'éducation ou de la prédication, à des feuillets volants, à des doctrines de quelques pages, ou plus sophistiquées, qui répondaient aux idées protestantes⁹, presque des ouvrages de circonstance selon les besoins de leurs auteurs et du contexte où ils se trouvaient. Ce fut le cas au moins jusqu'en 1597 quand le jésuite Robert Bellarmin fut chargé de rédiger la doctrine chrétienne, ensuite approuvée et dotée de privilège par Clément VIII, qui marqua un tournant de la politique post-tridentine concernant la catéchèse.
- 9 L'idée d'un nouveau catéchisme, exprimée lors d'un débat sur les Évangiles, reprit vigueur entre 1547 et 1548 lors d'une discussion sur les abus de la pénitence où « si concluse di farsi un catechismo, come tante volte s'è ragionato, nel qual si potranno includere la maggior parte di queste monitioni et provisioni delli abusi de sacramenti »¹⁰. Le débat sur le catéchisme reflétait donc celui sur la Bible et s'élargissait aux devoirs et aux obligations des croyants, à la sphère des coutumes, en soulignant l'importance des sacrements - mis en discussion par les protestants - et des signes visibles de l'appartenance à l'Église et à son corps mystique. La reprise de la discussion pendant la période bolonaise, sans la présence d'évêques allemands ni espagnols,¹¹ suggère que dans le contexte général du débat conciliaire la question du catéchisme était marginale.
- 10 La diffusion du savoir religieux et donc de normes religieuses et morales avait forcément une valence politique puisque savoir et normes étaient enseignés et imposés à des croyants-sujets. Les États ne pouvaient rester totalement étrangers à la question, d'autant plus qu'à l'époque du « disciplinamento », ils voulaient dicter les normes gouvernant leurs sujets et éviter que les pouvoirs religieux aient l'exclusivité des consciences et des corps. La production d'un catéchisme reprit son élan lors des débats du Concile, dans les années soixante, peu après que Ferdinand I^{er} avait demandé un catéchisme à l'université de Vienne et aux jésuites. Sa requête fut immédiatement satisfaite et le jésuite Pierre Canisius écrivit, sur ordre d'Ignace de Loyola, un catéchisme pour les territoires impériaux. Quand s'ouvrit la dernière période du Concile, l'empereur demanda à l'assemblée de faire pour l'Église universelle un ouvrage destiné avant tout aux curés et aux prédicateurs des régions encore catholiques, pour qu'ils puissent l'utiliser pour instruire le peuple contre les ennemis de la religion catholique¹². Un catéchisme était

d'autant plus nécessaire après l'Index de Paul IV en 1557, en partie exonéré en 1562,¹³ qui avait condamné en manière générale les œuvres des hérétiques, des auteurs catholiques traduits par les hérétiques, tous les livres sans nom d'imprimeur, lieu ou date d'impression, même s'ils ne contenaient rien sur la foi ou la religion, ainsi que les livres imprimés par des typographes produisant également des textes hérétiques¹⁴. La généralisation de l'interdiction s'appliquait aussi aux catéchismes¹⁵. Bien que l'empereur incitât le Concile à produire un catéchisme universel, il n'avait pas l'intention de laisser circuler dans son royaume un texte entièrement dû à l'autorité ecclésiastique et échappant à son contrôle.

- 11 À partir de là, la question devenait également politique. Ferdinand I^{er} proposa que le *corpus* des doctrines élaboré à Trente soit promulgué sur ses terres par « Sa Majesté et par les princes de l'Empire », c'est-à-dire par l'autorité politique, et imposé à tous les pasteurs, catholiques ou non. En outre, les princes devaient être autorisés à y apporter des changements et à en faire des synthèses, par exemple un sommaire simple et précis à l'usage des enfants. Les catéchismes sans imprimatur impérial étaient exclus. Le 3 janvier 1563 le roi de France fit parvenir par ses légats un mémoire où il faisait sienne la requête impériale d'un « bref sommaire de la doctrine chrétienne », « en opposition directe aux erreurs actuelles »¹⁶.
- 12 Selon Paolo Sarpi, les propositions de l'empereur avait suscité un « grand dégoût de la Cour romaine », parce que le catéchisme impérial n'avait pas été envoyé « au pontife pour être approuvé avec son autorité », qu'il n'était pas « sorti sous le nom des évêques de la région » ; et surtout parce qu'il était intolérable que « le prince séculier se charge de faire composer et d'autoriser des livres en matière de religion, tout particulièrement ayant le nom de catéchisme », ce qui « ne démontrait rien d'autre que le fait qu'il revenait à l'autorité séculière de délibérer quelle religion le peuple devait avoir et laquelle répudier »¹⁷.
- 13 Étant donné aussi ces exigences politiques, en mars 1563 une nouvelle commission du Concile fut préposée à l'examen de la question. Par le canon *Ut fidelis*, le septième des *Decreta de reformatione*, le Concile œcuménique donnait l'ordre formel de rédiger et de promouvoir le catéchisme¹⁸. Sans entrer ici dans les détails, je rappelle seulement que par la bulle solennelle *Benedictus Deus* du 26 avril 1564, Pie IV assumait la tâche que le Concile lui avait confiée. Il nomma dans ce but une commission pour le catéchisme qui coïncidait parfaitement avec celle de l'Index¹⁹.
- 14 Les travaux de l'Index se conclurent en mars et la commission fut libre de se consacrer au catéchisme. Les mêmes hommes qui avaient rédigé l'Index, qui interdisait pour mieux contrôler, s'occupèrent de l'instrument de pédagogie et d'enseignement et annoncèrent d'avoir terminé leurs travaux à la fin de l'année. En septembre 1566 le *Catechismus ad parochos* était imprimé sur ordre de Pie V sous le titre de *Catechismus ex decreto concilii Tridentini* ; un titre, écrit Hubert Jedin, qui « souligne qu'il ne prétend pas passer pour l'œuvre du Concile »²⁰ mais qui exprime le lien doctrinal avec ce dernier. Il est traduit en italien l'année même par le dominicain Alessio Figliucci et paraît en français à Bordeaux en 1567.
- 15 Le but du catéchisme était clair dès sa préface : « *tum certe hoc tempore maiori studio et pietate elaborandum est, ut sana et incorrupta doctrina, tamquam pabulo vitae, fideles nutriantur et confirmantur [...]. Quae in re illorum impietas, omnibus Satanae artibus instructa, tam longe progressa est* ». Et le ton était apocalyptique car « *nulla tam remota regio, aut tam munitus locus, nullus Christianae reipublicae angulus inveniri potest, quo haec pestis occulte irrepere non*

tentarit » et les moyens pour véhiculer la peste comprenaient les « *ingentia volumina* », et surtout les infinis « *libellos* »²¹. L'idée de formuler et d'imposer une uniformité de la religion dans le monde catholique était l'expression des ambitions universelles de l'Église du Concile. Elle allait devoir bientôt affronter les résistances des églises nationales et les particularismes locaux.

Disputer pour éduquer : les controverses théologiques et les catéchismes

- 16 Le premier catéchisme « catholique tridentin en français »²², comme le définissent les historiens-théologiens, parut à Lyon en 1563 sous le titre *Catéchisme et sommaire de la doctrine chrétienne avec un formulaire de diverses prières catholiques et plusieurs avertissements pour toutes manières de gens*, puis en forme réduite en 1568 et traduit en latin la même année, suivant à l'envers le parcours linguistique du *Catéchisme romain*. Son auteur Edmond (ou Emond) Auger²³ était un personnage fascinant dont il manque encore une biographie moderne. Jésuite, proche du cardinal de Lorraine et de Henri III, longtemps prédicateur surtout dans le sud de la France, il était – selon la rumeur – un des grands partisans de la guerre de religion²⁴. L'adjectif “tridentin” qui caractérise l'ouvrage n'est pas seulement lié à l'époque de sa parution : c'est le premier catéchisme catholique de l'âge moderne qui utilise la structure dialogique des questions et réponses, déjà utilisée par Luther, quoiqu'en forme élémentaire, dans son *Petit catéchisme* (1529) et par Jean Calvin (1541). En outre c'est le premier catéchisme ayant pour but de rétorquer au niveau pratique et théorique, à la doctrine protestante : écrit en langue vulgaire²⁵, lu directement par les fidèles chez eux, sans aucune intermédiation ecclésiastique. Il aura un grand succès avec plus de vingt éditions françaises entre 1563 et 1582, et dans la même période des traductions en espagnol, italien, allemand et grec²⁶.
- 17 Écrit au début des guerres de religion (1562-1598), le catéchisme d'Auger était formellement adressé aux enfants mais destiné à un public plus ample, comme le suggèrent ses « avertissements pour toutes manières de gens » : ecclésiastiques, nobles, juristes, lettrés, marchands, artisans, époux, jeunes et domestiques. Il paraissait peu après l'approbation de la Faculté de Paris du 29 janvier 1563, vue la nécessité de contraster la prédication calviniste. Le catéchisme est entièrement écrit à partir du *Formulaire d'instruire les enfants en la chrétienté* publié par Calvin (1541). Le jésuite Auger écrit dans les premières pages qu'il s'agit d'instruire « contre les erreurs de ce temps » pour que « les cervelles soient à tout le moins quelque peu mieux armées de quelques solides réponses contre les objections qu'on fait aux catholiques où est cette diversité de religion, que par le passé ». Et pour que tout bon chrétien puisse répliquer aux observations des hérétiques, il ajoutait une « table des points plus contentieux et nécessaires qui sous brièveté sont ici traités comme s'ensuit ».
- 18 D'emblée Auger exprime la nature essentiellement de controverse de son catéchisme, sa fonction d'instruire pour pouvoir réagir à la prédication calviniste et repousser chaque point de sa pensée doctrinale. L'opposition est dans le contenu et dans la forme. Auger semble avoir sous les yeux le *Formulaire* de Calvin, il utilise la même structure (la foi, c'est-à-dire les mystères ; la loi, c.à.d. le décalogue ; la prière et les sacrements) dans un dialogue idéal qui en conditionne et déséquilibre la structure, comme dans les abondantes explications sur l'Église en relation avec les différentes parties du Symbole.

- 19 Quelques exemples peuvent montrer comment la controverse s'est insinuée dans le texte qui n'est pas une narration de la foi chrétienne, mais un dialogue avec la doctrine calviniste ou l'antidote à Calvin. Dans le Décalogue, Auger évoque les critiques du culte des saints et des images ; il corrige la doctrine de la concupiscence ; il ajoute un bref commentaire de l'Ave Marie ; il consacre aux sept sacrements plus des deux tiers de son ouvrage, une place qui n'est pas seulement déterminée par le moindre nombre de sacrements commentés par Calvin, il faut aussi répondre longuement aux doctrines calvinistes du baptême et de l'eucharistie. À l'eucharistie Auger consacre en effet huit de ses vingt-et-une leçons. Les neuf questions que pose Calvin pour définir l'Église deviennent dix-neuf chez Auger, avec de longues réponses, un vocabulaire théologique riche de références aux Saintes Écritures - comme celui de Pierre Canisius que nous verrons ensuite - et un style plus polémique que dans le reste de l'ouvrage. Dans son catéchisme en somme, Auger menait ses combats théologiques en faveur des bonnes œuvres et en opposition à la certitude de la foi. Pour un dialogue, les articles sont trop longs et trop pleins de subtilités théologiques pour être appris par cœur ; pour un catéchisme « neutre » la place consacrée aux différentes matières varie trop. Et le ton est celui de la lutte aux hérétiques qu'il s'agirait de convaincre « doucement »²⁷.
- 20 Les raisons qui l'avaient poussé à rédiger son catéchisme, écrivait Auger dans une lettre du 15 juillet 1563 à Laínez²⁸, venaient du territoire où il prêchait, « nel fondo del luogo dove è più guasta la Francia et più maltrattata e del quale bisogna havere più cura che di qualsivoglia altro » ; où, dit-il dans une autre lettre, sévit la prédication de l'hérétique Pierre Viret et « aultres ministres de Sathan avec plus grande animosité et ostentation que en nul aultre lieu »²⁹. Auger parle de la nécessité d'« approuver un catéchisme unique pour la province au lieu de multiplier tant de livres superflus [...], faire composer des cantiques spirituels dans chaque langue pour se débarrasser des psaumes de [Clément] Marot »³⁰. Il faudra aussi faire en français ces confessions de foi « et altre orationi brevi, acciochè perdano il credito questi libriccioli venenosi etc. ». Il faut combattre l'hérésie en utilisant les mêmes instruments que les hérétiques, en faisant connaître et en rendant accessible la vérité romaine.
- 21 À l'époque où Auger écrit ces mots, la première édition de son catéchisme avait déjà paru et elle est souvent évoquée dans la correspondance du général Diego Laínez. Par exemple, le commissaire Oliviero Manareo écrit le 20 juillet 1564 à Laínez pour l'informer et se plaindre du fait qu'Auger a fait imprimer une deuxième édition - généreusement augmentée - bien qu'il ait « avisato che non gli aggiongesse altro di quello era stato visto da PP. Nostri » et sans les corrections suggérées aux « 4 luoghi che mi parevano molto duri, et altri che saria stato meglio, a mio giudicio, metterli altrimenti ». Nous ne connaissons pas les objections du Père Manareo mais l'allusion aux passages « très durs » laisse supposer que la controverse trop vigoureuse faisait problème ; de plus l'ouvrage ne plaisait guère à certains catholiques français. Dans son célèbre discours à la Sorbonne contre la Compagnie de Jésus³¹ Étienne Pasquier évoque le catéchisme d'Auger, et sa lecture publique, en l'accusant de désobéissance et d'irrégularités ; ce catéchisme semble perçu comme une rupture avec la tradition religieuse française.
- 22 Dans une lettre du 18 juin 1564, le Père Auger se dit convaincu que « quantunque si faccia el cathachismo per ordine del concilio, non per questo saranno condannati gli altri »³². Prévission en partie erronée. Une nouvelle politique s'esquissait pour combler le vide partiel laissé par le Concile avec un catéchisme élémentaire dans les langues nationales, mais identique pour toute la chrétienté, une politique qui allait s'abattre sur le

catéchisme de Pierre Canisius³³. Écrit en 1555, en plein Concile de Trente, et révisé en 1566, malgré son succès dans les pays allemands (jusqu'à la parution du Deharbe, vers la moitié du XIX^e siècle)³⁴, il fut considéré inadéquat par la politique romaine post-tridentine, peut-être à cause de la place qu'y prenait la dispute avec les autres doctrines. À ce sujet, il est intéressant de citer quelques exemples des idées protestantes ou hétérodoxes contenues dans les *Summae* de Canisius, bien que dans les notes et en latin et donc bien plus discrètement que dans le catéchisme d'Auger. « Perché dobbiamo venerare i Sacramenti, ed averli in somma stima, e onore ? » est la question rhétorique que pose le jésuite. Longue explication en note : « *Rationes quatuor afferuntur : praeterea duo credenda proponuntur. Quod sacramenta Novae Legis non sint mera signa, ac sigilla, aut gratiae per fidem praehabita, ut Lutheri ; aut praedestinationis divinae, ut Calvini Sectatores dicunt [...]* ». Pour quelle raison doit-on fuir le péché ? Encore en note le jésuite rappelle que « *Igitur Deus non vult peccata, ut Calvini Sectatores docent, sed ea tantum permittit : Non Deus volens iniquitatem tu es* »³⁵. Les noms de Luther et de Calvin reviennent souvent, tout comme les références bibliques - en latin - dont 150 seulement pour expliquer la messe. L'esprit fortement apologétique de Canisius déséquilibre certains articles, comme celui des commandements de l'Église dont le ton est plus celui de la polémique que de l'enseignement. Dans l'ensemble et compte tenu des différences, les catéchismes d'Auger et de Canisius ne sont pas faits pour être mémorisés.

- 23 Par leur références aux autres doctrines chrétiennes, les catéchismes d'Auger ou de Canisius semblaient plus aptes à satisfaire le besoin d'endiguer l'avancée du crédo protestant que ceux d'une Église qui se voulait unique dépositaire de la foi ; ils semblent des textes de réfutation doctrinale plus que des livres rapportant les vérités indiscutables de l'Église de Rome. Leurs citations bibliques en langue vulgaire semblaient trop évidentes à une Église qui à l'époque disciplinait fermement les traductions de la Bible. En 1566 et 1567, furent publiées les « dernières éditions des traductions intégrales italiennes de la Bible et du Nouveau Testament parues dans la Péninsule jusqu'à la moitié du XVIII^e siècle »³⁶. Auger et Canisius s'occupaient trop des autres doctrines aux yeux d'une Église qui à l'époque discutait âprement sur l'application de la Règle IV de l'Index tridentin, concernant la concession de licences pour la lecture des œuvres de controverse en langue vulgaire, et dont les positions, sous la poussée de l'Inquisition, devenaient de plus en plus rigides³⁷.
- 24 Les écrits contraires à la théologie post-tridentine romaine étaient considérés dangereux car ils risquaient de diffuser l'hérésie et, pis encore, de permettre de comparer entre elles des opinions contraires et d'encourager ainsi une réflexion critique personnelle sur d'autres idées religieuses.

Une nouvelle stratégie: la doctrine simple et élémentaire.

- 25 En 1597 Clément VIII demanda à Robert Bellarmin, alors recteur du Collège romain (1594-1599), d'écrire un livre sur sa méthode d'enseignement du catéchisme³⁸. L'intervention du pape suivait de près la publication de l'Index³⁹ et donc l'interdiction définitive de lire la Bible en langue vulgaire, interdiction qui contribua à former et à « forger certains des “caractères originaires” des Italiens, évidents encore aujourd'hui dans notre mentalité collective »⁴⁰. Le premier fruit de la décision du pape fut la *Dottrina cristiana breve perché si possa imparare a mente*, publiée à Rome en 1597 ; le deuxième la

Dichiarazione più copiosa della dottrina cristiana parue un an plus tard. Respectivement de 48 pages et 96 questions et de 276 pages et 273 questions, les *Doctrines* se développent de la même façon : le maître dialogue avec son disciple mais dans la version copieuse ce dernier pose les questions et dans la *Doctrine brève* la situation est inversée⁴¹.

- 26 Les doctrines de Bellarmin reçurent l'approbation de Clément VIII avec la *Pastoralis Romani* du 15 juillet 1598, qui en recommandait la plus vaste diffusion possible, les imposait comme unique texte des écoles de doctrine chrétienne dans les États de l'Église et en concédait le monopole à l'Archiconfrérie de la doctrine chrétienne de Rome, un monopole renouvelé jusqu'au XIX^e siècle. Pour l'enseignement, le pape exhortait « patriarchi, arcivescovi, vescovi, loro vicari e tutti i parroci in ogni parte del mondo » à adopter le catéchisme écrit par son ordre, et justifiait son intervention « considerando che i catechismi in uso, scritti da persone diverse e secondo metodi differenti » causent « grandi difficoltà e confusioni per l'insegnamento »⁴². L'ordre d'adopter l'œuvre de Bellarmin était encore suivi, comme une règle non écrite, par l'Inquisition lors de son recensement, en 1743⁴³, des catéchismes présents dans la Péninsule italienne. Pendant le « recensement » inquisitorial, qui exigeait d'envoyer à l'Inquisition un exemplaire du catéchisme utilisé dans chaque paroisse, les cardinaux avait décidé que « nel caso si fosse trovata [...] qualch'una [doctrine] diversa dalla già composta dal fu Cardinal Bellarmino », ils l'auraient examinée, corrigée ou interdite en utilisant comme modèle de référence le catéchisme de Robert Bellarmin. La concession de privilèges et de monopoles facilita un succès témoigné par 56 versions en langues étrangères et plus de 500 éditions. Le catéchisme de Robert Bellarmin était encore un modèle d'éducation religieuse, quoique profondément critiqué par les évêques français et allemands⁴⁴, pendant le Concile Vatican I (1868).
- 27 Tout doué qu'il fut pour la controverse, le cardinal Bellarmin⁴⁵ élimina de son catéchisme tout ce qu'il jugeait trop difficile pour les « simples » car il tenait à faciliter sa mémorisation, son apprentissage en langue vulgaire par l'entremise du maître-curé des écoles de doctrine chrétienne. Deux siècles plus tard l'évêque janséniste de Prato et Pistoia Scipione de' Ricci trouve que les ouvrages de Bellarmin contiennent « falsità ed inesattezza », regrette l'absence de « molte essenziali verità », les considère une source de « indebolimento della sana morale » à cause de la « puerilità » de certains de leurs enseignements, défauts qui « non possono tollerarsi a danno delle anime innocenti, che non debbono bere il veleno in quello studio che dovrebbe dar loro la vita, né debbono rimaner prive delle cognizioni più necessarie »⁴⁶.
- 28 Un ouvrage à la fois clair, simple et accessible à tous qui sache résoudre les doutes sans jamais créer d'incertitudes, exige bien des corrections et le sacrifice de tout ce qui peut paraître superflu. Sur le manuscrit autographe de la *Dichiarazione della dottrina christiana* de Bellarmin, les mots, les adjectifs, les précisions qui pourraient engendrer d'autres questions sont barrés par le cardinal lui-même. Pour expliquer la Trinité, par exemple, Bellarmin prend l'exemple de trois personnes imaginaires, Pierre, Paul et Jean qui sur terre n'ont qu'une seule âme et qu'un seul corps, et il efface « un istesso volere, et sapere, un'istessa carne e un medesimo sangue » qui pouvait susciter des malentendus et surtout d'autres questions⁴⁷ sur un concept déjà très difficile dont on comprendra « quel poco che si potrà ».
- 29 Du point de vue pédagogique, le cardinal se rapproche le plus possible des destinataires de ses doctrines, avec une forme de catéchisme plus simple, plus pratique et populaire qui reflète bien le projet religieux et culturel du temps : interdire les vulgarisations bibliques

et faire du catéchisme le seul instrument de formation religieuse pour d'amples couches de la population. Comparé aux catéchismes précédents écrits à l'époque du Concile ou peu après, l'ouvrage de Bellarmin est construit sur des cas pratiques, des exemples tirés de la vie réelle, et insiste sur les aspects d'exercice de la foi, et non sur les questions théologiques, c'est une sorte de *vadémécum* contenant l'essentiel pour vivre chrétiennement. Alors que le *Catéchisme romain* parlait de foi, d'adoration avec piété, de sainteté de Dieu et de servir Dieu de tout cœur, Bellarmin parle de baptême, de foi et d'obéissance au souverain pontife, et il insiste sur les actes extérieurs, visibles et publics de la foi, professés explicitement par obéissance au pape et pratiqués en observant les sacrements et les commandements. Alors que les catéchismes de controverse élaborés pour les régions où le catholicisme était en contact avec l'hérésie, réfutaient les autres confessions sur un ton polémique, Bellarmin utilise un style simple et mesuré et ne parle que de la doctrine chrétienne vécue au quotidien.

- 30 Par exemple, pour expliquer le Créateur il recourt à l'image du maçon : « Siccome un muratore non può fare una casa di niente ; ma di sassi, calcina, e legnami ; né la può guastare con ridurla in niente ; ma con ridurla in sassi, polvere, legna, e simili cose. Sicché solo Dio, si dice, è Creatore, perché egli solo non ha bisogno di materia alcuna per far niente »⁴⁸. Pour faire comprendre le deuxième article de la foi et l'éternité du Verbe, à un miroir : comme « quando uno si mira in uno specchio, subito produce un'immagine di se stesso tanto simile, che non può trovar differenza veruna poiché non solamente è simile nelle fattezze ma ancora nel movimento, perciocché se l'uomo si muove, anco l'immagine si muove. E questa immagine tanto simile non si fa con fatica, né con tempo, né con istromento, ma in un subito, e con uno sguardo solo. Ora così avete da pensare, che Dio mirando se stesso con l'occhio dell'intelletto nello specchio della sua Divinità, produsse un'immagine similissima a se stesso »⁴⁹. Pour l'Incarnation, à l'habillement : « quando un uomo si mette una veste e due altri l'ajutano a vestirsi, allora tre sono, che concorrono a vestire, e pur un solo resta vestito : così tutte tre le persone divine sono concorse a fare l'incarnazione del figliuolo, ma il solo figliuolo si è incarnato, e si è fatto uomo »⁵⁰. Bellarmin affronte avec la même simplicité les thèmes des sacrements. L'eucharistie qui prenait tant de place dans les catéchismes de controverse est racontée sans références à l'Évangile ou à la théologie, mais d'un point de vue pratique. Qu'est-ce que l'hostie avant sa consécration? Quand le prêtre la rompt, rompt-il le corps du Christ? Dans quelle partie le corps du Christ est-il présent? Le Christ est-il vivant ou mort? Dans sa doctrine brève, le cardinal arrive à une simplicité extrême : combien de temps faut-il garder l'hostie dans la bouche? Que faire si elle colle au palais?⁵¹ Les rares références aux Écritures sont toujours en marge du texte et en latin, et se limitent le plus souvent à citer une source.
- 31 La rapidité des traductions du catéchisme de Bellarmin, ses nombreuses éditions, tout comme le monopole conféré aux écoles de doctrine chrétienne adhérant à l'Archiconfrérie de la doctrine chrétienne sont l'expression de la politique post-tridentine d'imposer un modèle simple et pratique d'éducation religieuse élémentaire, dénué de controverses et même de contenus bibliques. Au-delà des Alpes, il n'arriva pas à remplacer les catéchismes de controverse qui, surtout dans les régions de frontière, continuèrent à être produits pendant toute l'ère moderne⁵², parfois pour contraster les autres confessions religieuses, parfois dans la tradition catholique française des évêques hostiles à l'introduction d'un catéchisme pontifical. En Italie où l'épiscopat n'avait pas une forte tradition précédente de textes pour la catéchèse, les évêques étaient prêts à l'adopter pour l'enseignement dans leur diocèse⁵³.

32 La Doctrine de Bellarmin semblait interpréter parfaitement les décisions prises par l'Inquisition et la Congrégation de l'Index des livres, et l'interdiction de la lecture des Écritures et de la théologie de controverse en langue vulgaire : le chrétien était tenu à l'écart d'une connaissance directe des écritures et accompagné dans la pratique d'une religion ritualisée. Si le *Catéchisme romain* était un livre de théologie d'une Église qui aspirait encore à l'universalité, l'œuvre de Robert Bellarmin était l'expression d'un catholicisme refermé sur lui-même qui avait remplacé les contenus théologiques et intérieurs par des actes extérieurs⁵⁴. C'était le fruit d'une nouvelle phase d'endoctrinement, désormais dépourvu de sens critique, plus focalisé sur la participation à la vie sacramentaire, aux cérémonies et aux rites que sur les savoirs théologiques. Un modèle pour un monde où il n'y avait qu'une religion et le pouvoir de la Congrégation de l'Inquisition limitait celui des évêques⁵⁵. Ailleurs, dans les régions de frontière et de contact avec les autres confessions, où le sentiment d'identité nationale était plus fort, il fallait fournir les instruments de la controverse, la possibilité pour le croyant de confronter son adversaire. Dans le *Discorso sopra il modo da tenersi nell'esame de' Vescovi* que Giovanni Battista de Luca écrit en 1680 et adresse à Innocent XI, la situation italienne est claire. De Luca critique les épreuves prévues pour les candidats-évêques des diocèses d'Italie, et considère inutile et superflu l'examen de théologie scolastique. Selon lui, la théologie est utile dans un diocèse ayant « la mistura, ovvero una molta confinanza d'eretici, ò scismatici ovvero infedeli, sì che il principale istituto del vescovo all'uso della Chiesa primitiva consista nel predicare, e disputare sopra le cose appartenenti alla fede »⁵⁶. Ce n'est pas le cas des évêques italiens qui « non hanno da disputare con infedeli, ovvero con eretici, e scismatici, né hanno da predicare a i medesimi per convertirli alla fede », sur leurs territoires il n'y avait « niuna mistura, ovvero infezzione, ò sospetto sia d'eresia, ò di scisma, ovvero di giudaismo ».

NOTE

1. L.A. Muratori, *Della regolata devozione dei cristiani*. Introduction de P. Stella, Torino, 1990, p. 50; mais voir aussi p. 77-78.
2. A. Biondi, *Aspetti della cultura cattolica post-tridentina. Religione e controllo sociale*, dans C. Vivanti (éd.), *Storia d'Italia. Annali IV, Intellettuali e potere*, Torino, 1981, p. 253-303, 277-286.
3. A. Prosperi, *Il Concilio di Trento : una introduzione storica*, Torino, 2001, p. 99.
4. S. Ehses, *Concilii Tridentini Actorum*, Friburgi-Brigoviae, 1911, p. 72-73. Le thème fut repris lors de la congrégation générale du 13 avril 1546 : *ibid.*, p. 106.
5. G. Buschbell, *Concilii Tridentini Epistularum*, I, Friburgi Brisgoviae, 1916, p. 864.
6. Sur les traductions en vulgaire de la Bible G. Fragnito, *La Bibbia al rogo. La censura ecclesiastica e i volgarizzamenti della Scrittura (1471-1605)*, Bologna, 1997 et Ead., *Proibito capire. La Chiesa e il volgare nella prima età moderna*, Bologna, 2005 ; et pour la France l'essai dans B.E. Schwarzbach (éd.), *La Bible imprimée dans l'Europe moderne*, Paris, 1999, et

particulièrment A. Labarre, *La censure de la Bible en France au XVI^e siècle*, p. 400-406. Voir aussi E. Droz, *Bibles françaises après le Concile de Trente (1546)*, dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 28, 1965, p. 209-222. Voir aussi G. Fragnito, *Per una geografia delle traduzioni bibliche nell'Europa cattolica (sedicesimo e diciassettesimo secolo)*, dans J.-L. Quantin et J.-C. Waquet (éd.), *Papes, princes et savants dans l'Europe moderne. Mélanges à la mémoire de Bruno Neveu*, Genève, 2007, p. 51-77.

7. De la très vaste bibliographie sur la catéchèse dans le monde protestant, je rappelle la synthèse de J.F. Gilmont, *Riforma protestante e lettura*, dans G. Cavallo et R. Chartier (éd.), *Storia della lettura nel mondo occidentale*, Roma-Bari, 1995, p. 243-275.

8. Ici je renvoie à P. Rodriguez, R. Lanzetti, *El Catecismo Romano : fuentes e historia del texto y de la redacción. Bases críticas para el estudio teológico del Catecismo del Concilio de Trento (1566)*, Pamplona, 1982 ; et M. Catto, *Un panopticon catechistico. L'arciconfraternita della dottrina cristiana a Roma in età moderna*, Roma, 2003, p. 21-59.

9. Pour une histoire des catéchismes voir P. Braido, *Lineamenti di storia della catechesi e dei catechismi. Dal « tempo delle riforme » all'età degli imperialismi (1450-1870)*, Torino, 1991 et G. Biancardi, *Per una storia del catechismo in epoca moderna : temi e indicazioni bibliografiche*, dans C. Mozzarelli (éd.), *Chiesa romana e cultura europea in Antico Regime*, Roma, 1998, p. 163-223.

10. G. Buschbell, *op. cit.*, p. 303.

11. H. Jedin, *Il significato del periodo bolognese per le decisioni dogmatiche e l'opera di riforma del Concilio di Trento*, dans *Problemi di vita religiosa in Italia nel Cinquecento. Atti del convegno di storia della Chiesa in Italia (Bologna, 2-6 sett. 1958)*, Padova, 1960, p. 1-16, p. 8.

12. Ferdinand I^{er}, écrivant au Concile le 20 octobre 1561, soulignait la nécessité d'un catéchisme pour les « dottori, parrochi, predicatori, maestri e rettori di scuole, che stavano nei luoghi dove ancora esisteva la religione cattolica », pour qu'ils « potessero ricorrere e giovare nell'istruire il popolo e la gioventù sia dal pulpito e nelle prediche, sia nelle scuole, contro gli avversarii della religione cattolica » : P. Paschini, *Il Catechismo Romano del Concilio di Trento. Sue origini e sua prima diffusione*, Roma, 1923, p. 8, [aussi dans *Cinquecento romano e Riforma cattolica*, Roma, 1958, p. 33-89].

13. G. Fragnito, *La Bibbia al rogo... cit.*, p. 75-95.

14. *Index des livres interdits. VIII. Index de Rome 1557, 1559, 1564. Les premiers index romains et l'index du Concile de Trente*, par J.M. De Bujanda, Genève, 1990, p. 38.

15. Sur la nécessité de produire un nouveau catéchisme après la publication de l'Index voir S. Steinherz, *Briefe des Prager Erzbischofs Anton Brus von Müglitz 1562-1563*, Prag, 1907, p. 59-60, lettre du 5 mai 1562.

16. Voir P. Paschini, *op. cit.*, p. 11. Voir aussi la lettre de Claudio Jaio dans MHSI, *Epistolae PP. Paschasis Broëti, Claudii Jaji, Joannis Codurii et Simonis Rodericii*, Roma, 1971, p. 372-376, 373. La proposition prévoyait « di divider le materie, dando a una ventina di vescovi con la presidentia de doi legati theologi a considerar bene le cose che spettassero a i dogmi ; quello che concernesse la reformatione ad altri venti con un altro legato ; et il terzo de il catechismo e di riformar messali e breviarii a un numero pari pur con il terzo legato, li quali havessero ogni giorno separatamente a congregarsi sopra le dette materie, e con obbligo che una camera avesse a conferir con l'altra le resolutioni che havessero preso, e che come poi tra loro si fossero accomodate le materie, si proponessero un giorno da i ss.ri legati in congregazione alla carica di haver a risponder i padri per verbum placet vel non placet, eccettuati però i tre più degni di queste tre classi, che potriano estendersi in

quello che tornasse lor bene» : H. Jedin, *Krisis und Wendepunkt des Trienter Konzils (1562/63)*, Würzburg, 1941, *Sommario delli avvertimenti dati dal S.r Cardinal di Lorena intorno alle petitioni che l'ambasciatori di Francia hanno date a i SS.ri legati*, p. 167-168.

17. P. Sarpi, *Istoria del Concilio Tridentino*, éd. G. Gambarin, II, Roma-Bari, 1935, p. 194.

18. G. Alberigo, G.A. Dossetti, P.P. Jannou, C. Leonardi, P. Prodi, (éd.), *Conciliarum Oecumenicorum Decreta*, Bologna, 1973³, sessio XXIV, canon VII de reformatione, p. 764 : « [...] si opus sit et commode fieri poterit, servari studeant, iuxta formam a sancta synodo in catechesi singulis sacramentis praescribendam, quam episcopi in vulgarem linguam fideliter verti atque a pa rochis omnibus populo exponi curabunt ».

19. J.M. De Bujanda, *Index des livres interdits. VIII. Index de Rome 1557, 1559, 1564*, p. 97.

20. H. Jedin, *Storia del Concilio di Trento*, Brescia, 1981, IV, t. II, p. 343.

21. *Catechismus ex decreto Concilii Tridentini ad Parochos*, éd. E. Benedetti, Roma, 1944, p. 4-6.

22. La définition est de M. Pernot, *L'univers spirituel du Père Emond Auger, s.j., confesseur du roi Henri III*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 75, 194, 1989, p. 103-114, 103.

23. J.P. Donnelly, *Auger Emond*, dans Ch.E. O'Neill, J.M. Domínguez (éd.), *Diccionario histórico de la Compañía de Jesús*, I, Roma-Madrid, 2001, p. 268-69. D'autres écrits d'Auger font penser qu'il voulait écrire un grand ouvrage en suivant l'index d'un catéchisme : *De la vraie, reale et corporelle présence de Jésus Christ au Saint Sacrement de l'Autel*, 1565 ; *Des sacrements de l'Église catholique et vrai usage d'iceaux*, 1567 ; *Des sacrements, savoir du Baptême et de la Confirmation, de l'Eucharistie et du sacrifice de la Messe*, 1567 ; *Discours du sacrement de Mariage*, 1572 ; *Du Sacrement de Pénitence*, 1574.

24. A. Lynn Martin, *The Jesuit Emond Auger and the Saint Bartholomew's Massacre at Bordeaux : the Final Word*, dans J. Friedman (éd.), *Regnum, Religio et Ratio. Essays Presented to Robert M. Kingdon*, Kirksville, 1987, p. 117-124 et Id., *The Jesuit Mystique*, dans *Sixteenth Century Journal*, 4, 1, 1973, p. 31-40. Sur le rôle d'Auger et de son *Pédagogue d'armes* (Paris, chez Sebastien Nivelles, 1568) dans le développement de l'idéologie belliqueuse de la Contre-réforme voir G. Civale, *Guerrieri di Cristo. Inquisitori, gesuiti e soldati alla battaglia di Lepanto*, Milano, 2009, p. 35-38.

25. « J'ai suivi la façon de parler et d'enseigner en notre langage qui m'a semblé le plus commode pour le temps que nul n'ignore être rude et fâcheux » : pour la citation voir J.C. Dhôtel, *Les origines du catéchisme moderne. D'après les premiers manuels imprimés en France*, Paris, 1967, p. 55.

26. J.C. Dhôtel, *op. cit.*, p. 61 et F.J. Brand, *Die Katechismen des Edmundus Augerius S.J. in historischer, dogmatischmoralischer und katechetischer Bearbeitung*, Freiburg im Breisgau, 1917.

27. Pour une description détaillée voir J.C. Dhôtel, *op. cit.*, p. 56-59.

28. *Lainii Monumenta, Epistolae et acta*, VII, Matriti, 1916, p. 190-195, p. 194.

29. *Lainii Monumenta, Epistolae et acta*, VIII, Matriti, 1917, lettre des Lugdunenses cives du 15 mars 1563, p. 571-572.

30. *Lainii Monumenta, Epistolae et acta*, VII, p. 194.

31. É. Pasquier, *Les Recherches de la France*, Paris, Iamet Mettayer et Pierre L'huillier, 1596, p. 178 : Ils « font publier un Cathechisme sous le nom de Maistre Emond Auger, frère de la société du nom de Iesu, et non seulement le font publier, mais le lisent publiquement dans leur maison. Non contents de ceste première irrégularité et désobéissance ». Auger est également nommé dans le célèbre *Catéchisme des Iesuites ou Examen de leur doctrine de*

Pasquier (Villefranche, Guillaume Grenier, 1602, p. 23 e p. 237) où il est indiqué comme appartenant au groupe de prédicateurs qui sévit en France si bien que « nous n'avons pas autres Prédicateurs pour soutenir notre ancienne Église qu'eux », expression d'une altération des valeurs traditionnelles de l'Église de France, et dénoncé pour son ingérence dans les affaires d'État (« Aimond Auger Jésuite par belles hypocrisies gagna l'oreille du Roy »). L'accusation, qui envahit tout le *Catéchisme*, est liée aux impostures qui selon Pasquier sont à la base de la Compagnie de Jésus et de son rôle dans la chrétienté : celle de sa fondation, de son insertion dans l'Église, de ses institutions. Selon lui, la Compagnie a enfreint irrémédiablement les traditions, les lois et les idéaux les plus anciens et plus respectés de l'Église et en particulier de la tradition catholique française. La voie indiquée est celle de la discipline des premiers siècles de l'histoire de l'Église : la défense du gallicanisme et de l'indépendance du roi temporel, le respect des traditions. Sur ces thèmes, voir l'ample préface de Claude Sutto dans E. Pasquier, *Le Catéchisme des Jésuites*, Sherbrooke, 1982, p. 11-121.

32. Lainii Monumenta, *Epistolae et acta*, VIII, p. 612.

33. Pierre Canisius imprima à Vienne une *Summa doctrinae christianae per questiones tradita et in usum christianae pueritiae nunc primum edita*. Divisée en 211 questions, elle prit vite le nom de *Catechismus maior* pour la distinguer des deux autres productions de Canisius : la *Summa* pour les enfants de 1556 divisée en 59 questions, dite aussi *Catechismus minimus*, et *Parvus Catechismus Catholicorum* imprimé en 1559 à Cologne, divisé en 122 questions et dit aussi *Catechismus minor* ou *medius*. En conclusion du Concile et après la publication de ses actes, le jésuite préparera une réédition de la *Summa* qui sortira sous le titre de *Summa doctrinae christianae per quaestiones luculenter conscripta, nunc demum recognita et locupletata* (1566) adressée aux enseignants, curés et prédicateurs : C. Wackenheim, *Breve storia della catechesi. Tradizione e novità*, Bologna, 1985, en part. p. 44 e s.

34. Ce qui est pleinement attesté par le succès éditorial de l'ouvrage pour lequel voir F. Streicher, *S. Petrii Canisii Doctoris Ecclesiae Catechismi Latini et Germanici*, Romae-Monachii, 1933-1936, et par sa réception pour laquelle voir par exemple G. Bedouelle, *L'influence des catéchismes de Canisius en France*, dans P. Colin, E. Germain, J. Joncheray, M. Venard (éd.), *Aux origines du catéchisme en France*, Paris, 1989, p. 67-86.

35. P. Canisio, *Catechismo il minore*, Trento, Giambattista Monauni, 1767, p. 184, 266, et 236.

36. Voir G. Fragnito, *La Bibbia al rogo...* cit., p. 106 ; et du même auteur *Pio V e la censura*, dans M. Guasco-A. Torre (éd.), *Pio V nella società e nella politica del suo tempo*, Bologna, 2005, p. 129-150.

37. Sur les contrastes et les difficultés d'application de la censure entre l'Index tridentin de 1564 et la promulgation de celui de Clément VIII voir G. Fragnito, *La Bibbia al rogo...* cit., p. 173-198.

38. En réalité Bellarmin dit d'avoir obéi à un ordre pontifical dans une lettre à son frère Thomas (ARSI, Opp. NN 244/II, *Lettere originali del S. Card. Bellarmino 1577-1603*, f. 43v) et d'avoir accepté une invitation du cardinal Tarugi dans son *Autobiografia* (Brescia, 1999, p. 63).

39. G. Fragnito, *La Bibbia al rogo...* cit., p. 227-273.

40. *Ibid.*, p. 20.

41. M. Catto, *Un panopticon catechistico...* cit., p. 61-91.

42. *Institutum Societatis Iesu*, Florentiae, 1893, I, p. 128-129

43. Sur le recensement inquisitorial M. Catto, *La « guerra dei catechismi » nel Settecento : il caso di Roberto Bellarmino*, dans *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, 18, 2002, p. 95-131.
44. J.C. Dhôtel, *op. cit.*, p. 101.
45. Sur les controverses de Bellarmin : F. Motta, *Bellarmino. Una teologia politica della Controriforma*, Brescia, 2005.
46. *Lettera XXX*, dans P. Stella (éd.), *Atti e decreti del concilio diocesano di Pistoia dell'anno 1786*, Firenze, 1986, I, p. 90.
47. ARSI, Opp. NN 232, *Dottrina Christiana del ven. Card. Roberto Bellarmino della Compagnia di Gesù. Autografo*, c. 3r.
48. R. Bellarmino, *Dichiarazione della dottrina cristiana*, Bergamo, 1806, p. 13.
49. *Ibid.*, p. 16.
50. *Ibid.*, p. 20.
51. R. Bellarmino, *Dottrina breve*, dans *Roberti Bellarmini Opera omnia*, Neapoli, 1872, p. 152.
52. J.C. Dhôtel, *op. cit.*, p. 203-226.
53. P. Stella, *I catechismi in Italia e in Francia nell'età moderna. Proliferazione tra analfabetismo e incredulità*, dans *Salesianum*, 49, 1987, p. 303-322 ; J.-R. Armogathe, *Les nouvelles exigences de l'âge classique*, dans J.-R. Armogathe-Y.-M. Hilaire (éd.), *Histoire générale de christianisme de XVII^e siècle à nos jours*, Paris, 2010, p. 427-437.
54. E. Germain, *Langages de la foi à travers l'histoire. Approche d'une étude des mentalités*, Paris, 1972, p. 51.
55. Sur les rapports entre les évêques italiens et l'Inquisition voir E. Bonora, *Giudicare i vescovi. La definizione dei poteri nella Chiesa posttridentina*, Roma-Bari, 2007.
56. G. Fragnito, *Vescovi « censori » : il tridentino alla prova*, dans G.P. Brizzi-G. Olmi (éd.), *Dai cantieri della storia. Liber amicorum per Paolo Prodi*, Bologna, 2007, p. 25-35, p. 34.

AUTORE

MICHELA CATTO

CARE-CHR, EHESS-CNRS, Paris - michelacatto@gmail.com